

Les négociations dans l'industrie de la construction : enfin un rôle pour les donneurs d'ouvrage

1 avril 2012

Le projet de *Loi 33*, dont le titre annonçait l'élimination du placement syndical afin de viser l'amélioration du fonctionnement de l'industrie de la construction, a été adopté le 2 décembre 2011.

Les médias ont fait grand état des changements proposés par ce projet de loi, principalement au niveau du placement syndical dans l'industrie de la construction.

Or, ce projet de loi visait aussi à préciser les modalités des négociations qui se dérouleront dans l'industrie de la construction à compter de l'automne 2012.